

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Société Générale informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2007 figurent en pages 84 et 85 du document de référence 2008 déposé à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2008.

Le document de référence 2008 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il peut être consulté dans l'espace Information réglementée du site Internet de la Société (www.socgen.com > Information réglementée > rapport financier annuel-document de référence) et sur le site Internet de l'AMF.